

# Commune de PLERIN

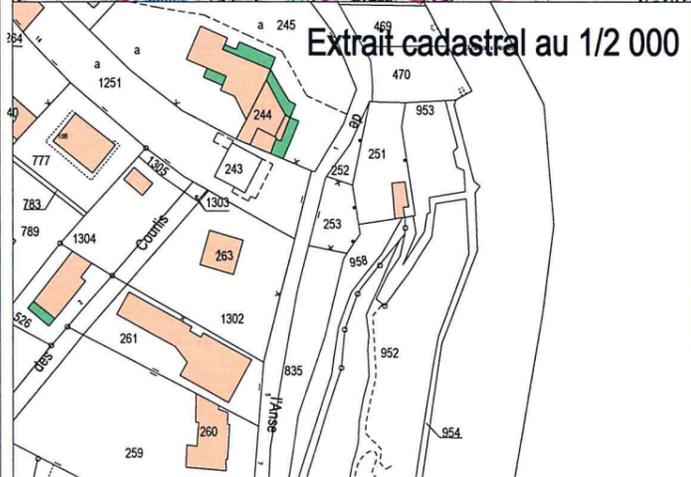
" L'Anse aux Moines "

Section AL n°254

## PLAN DE DIVISION

### Propriété de Commune de PLERIN

Echelle : 1/250



- Projet de division de la commune de PLERIN
- Projet de division de la commune de PLERIN



#### LEGENDE :

- Limite de propriété
- Application cadastrale non contradictoire
- Borne nouvelle
- Borne ancienne

Nota :  
- Les coordonnées sont fournies dans le système RGF93, projection conique conforme  
- Direction du nord indicative

**GEO CAP**  
GÉOMÈTRE EXPERT  
INGÉNIEUR ESGT  
e-mail : [geometre@geocap22.fr](mailto:geometre@geocap22.fr)  
11 rue Harel de la Noë 17 rue au Lin  
22680 BINIC-ETABLES / MER 22800 QUINTIN  
tel : 02 96 70 41 66 tel : 02 96 74 81 01

Reproduction réservée

Modifié le :

Date : Août 2024

Réalisé par : PF LEBRETON

Dossier N° BE0050



Commune :  
PLERIN (187)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 5142P  
Document vérifié et numéroté le 23/10/2024  
A Saint-Brieuc  
Par Alexis MÉLIN  
Géomètre  
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers  
4 rue Abbé Garnier  
BP 2254

22022 St Brieuc Cedex 1  
Téléphone : 02.96.01.42.42

ptgc22@dgif.finances.gouv.fr

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.

A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : AL  
Feuille(s) : 000 AL 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 25/10/2024  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par RENAULT R. (2)  
Réf. :  
Le 28/08/2024

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

